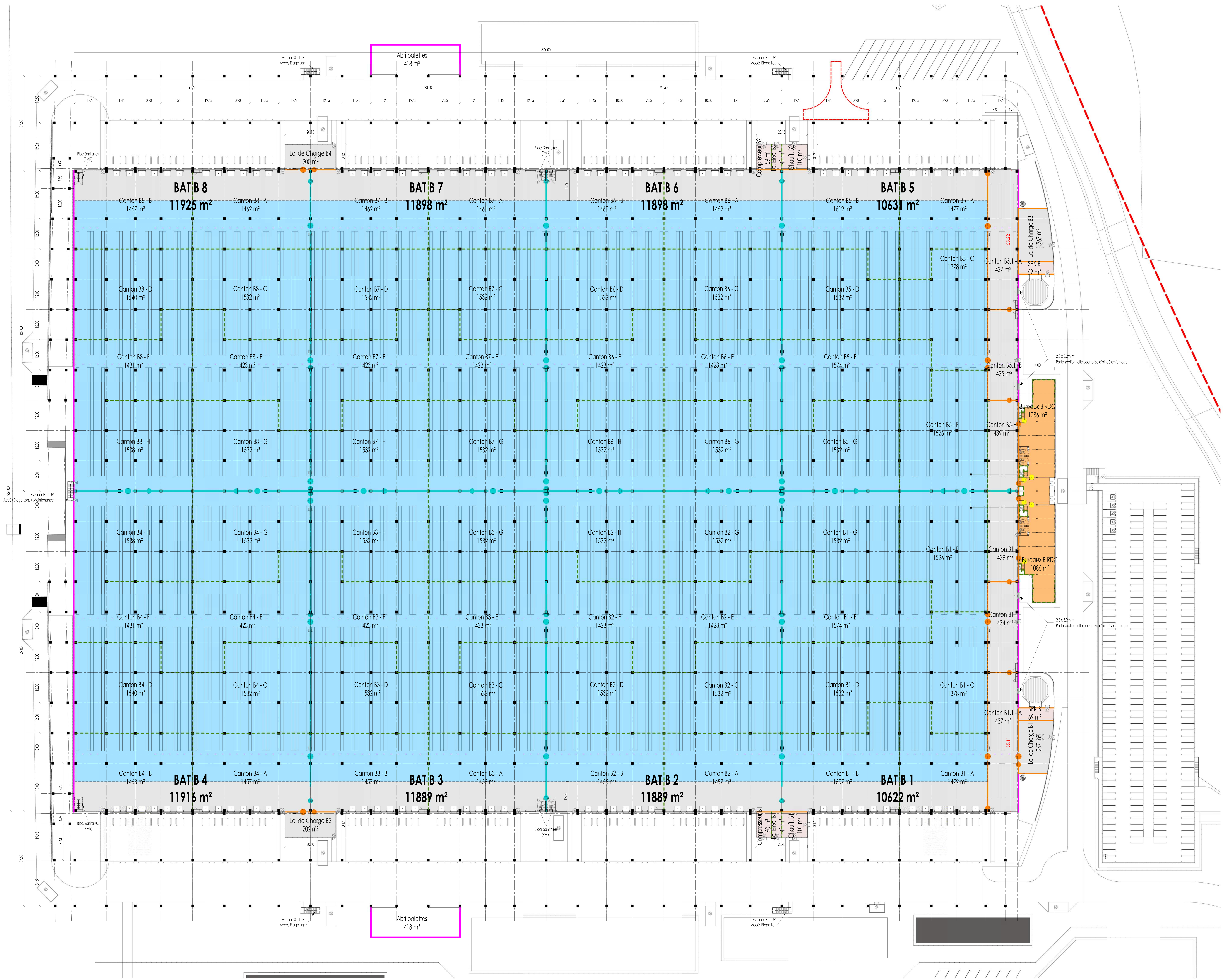


**LEGENDE DES PORTES PIETONS COUPE-FEU**

- PORTE CF 1h - EI 60
- PORTE CF 2h - EI 120
- PORTE CF 4h - EI 240

**LEGENDE DE SECURITE INCENDIE**

- Mur coupe-feu REI 60
- Mur coupe-feu REI 120
- Mur coupe-feu REI 240
- Ecran thermique REI 120
- Limite de cantons de désenfumage
  Surface < 1650 m² sg - L. max. < 60 ml
- Poste de contrôle sprinkler / Poste RIA Issue de secours
- Lanterneau fixe d'éclairage naturel entrepôt.
  Dimensions 200 x 300 sg
- Lanterneau de désenfumage.
  Dimensions 200 x 300 sg - SUE 4,62 m²
- DENFC Dispositif d'évacuation naturelle des fumées et chaleur.
  Commande d'ouverture et fermeture lanterneaux de désenfumage par commandes à cartouches $CO_2$.
- Zone de rétention des eaux d'extinction


**Propriété intellectuelle.**
L'article L111-1 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte « … jouit sur [son] œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous » qui comporte « des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial. »
L'article L650-2 du Code du Patrimoine stipule que « Le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures.»

**Responsabilité de l'architecte.**
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager…) le sont dans ce seul cadre règlementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborées dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux le sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif ; Ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maitre d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entreprise dans le cadre de son marché.
Il appartient à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'informer le maitre d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites qui lui sont soumises, ou modifications qui s'avèreraient selon elle nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueurs.


# LE BOSQUEL A16
## PROJET DE PARC LOGISTIQUE
## 80160 - LE BOSQUEL

**MAITRE D'OUVRAGE :**
L'EUROPEENNE
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 06 83 84 54 94

**ARCHITECTE :**
A26 GL
165 bis, rue de VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80

**CONCEPTION-REALISATION :**
AXESS Grands Projets
8, rue Henri Rochefort
75017 - Paris
Tel. +33 (0)1 12 99 69 33

**BET ENVIRONNEMENT :**
B27 SDE
19 Bis ave Léon Gambetta
92120 MONTROUGE
Tel. +33 (0)1 46 94 80 64

**PAYSAGISTE CONCEPTEUR:**
P.E.A.U. NEUVE
Patrick MERLIER
21, rue Neuve
80200 - SOYECOURT
Tel. +33 (0)6 25 77 46 11

**BET VRD :**
EVIA
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 02 22 52 79 49

**Conception:** N.BAEHR
**Approuvé par:** S.ONSES


## DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

## PLAN DE SECURITE INCENDIE - NIVEAU INFERIEUR
## BATIMENT B

| ECHELLE : 1 : 500 | DATE : 31/07/2023 | FORMAT : A0+1 | ANX B1 |
|---|---|---|---|

| N° Affaire | Emetteur | Lot | Phase | Bâtiment | Nature | Niveau | Indice | N°Chrono |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1803 | A26-GL | ARC | PC | B | | | E | ANX B1 |

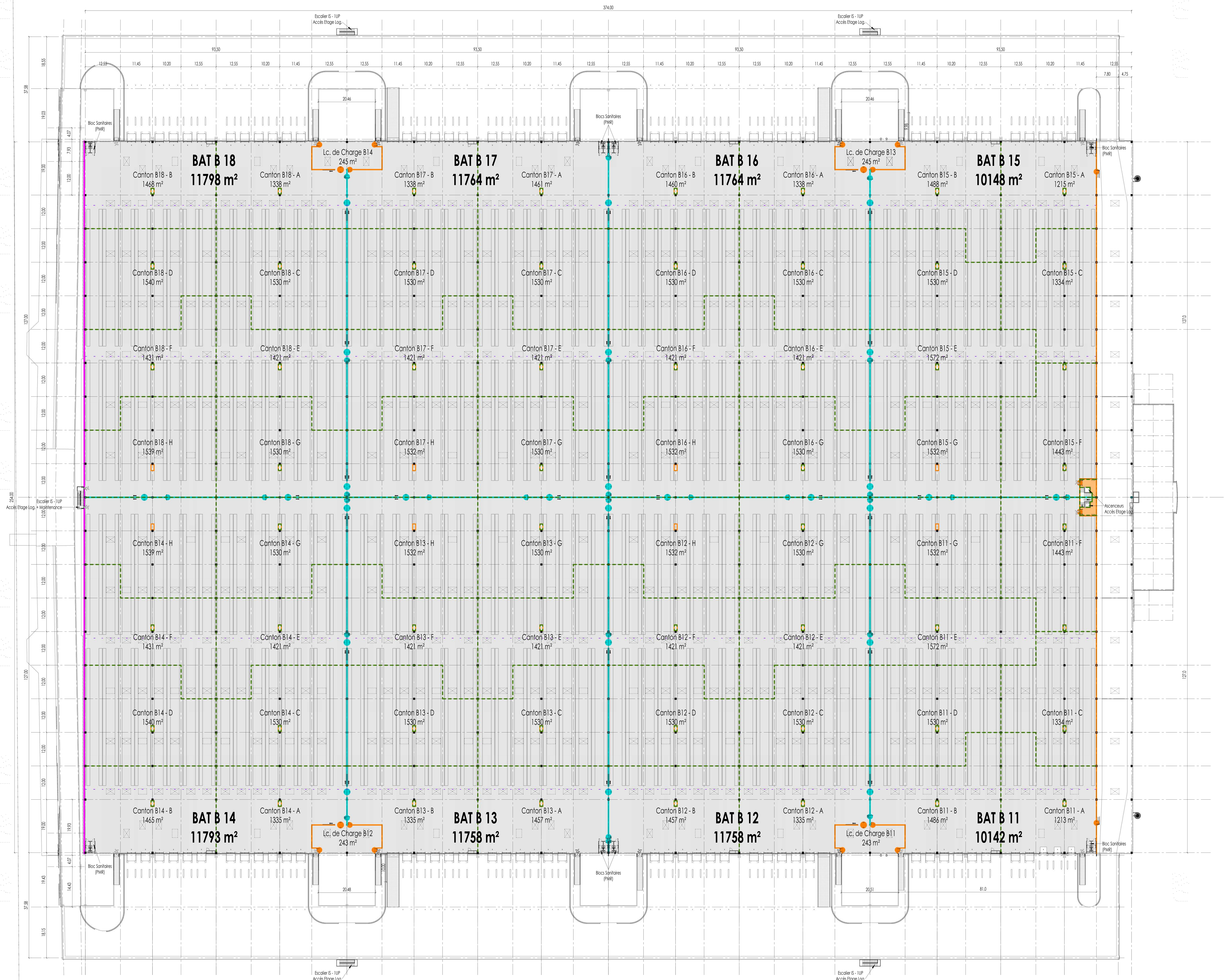


**LEGENDE DES PORTES PIETONS COUPE-FEU**

- PORTE CF 1h - EI 60
- PORTE CF 2h - EI 120
- PORTE CF 4h - EI 240

**LEGENDE DE SECURITE INCENDIE**

- Mur coupe-feu REI 60
- Mur coupe-feu REI 120
- Mur coupe-feu REI 240
- Ecran thermique REI 120
- Limite de cantons de désenfumage
  Surface < 1650 m² sg - L. max. < 60 ml
- Poste de contrôle sprinkler / Poste RIA Issue de secours
- Lanterneau fixe d'éclairage naturel entrepôt.
  Dimensions 200 x 300 sg
- Lanterneau de désenfumage.
  Dimensions 200 x 300 sg - SUE 4,62 m²
- DENFC Dispositif d'évacuation naturelle des fumées et chaleur.
  Commande d'ouverture et fermeture lanterneaux de désenfumage par commandes à cartouches $CO_2$.
- Zone de rétention des eaux d'extinction

**Propriété intellectuelle.**
L'article L111-1 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte « … jouit sur [son] œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous » qui comporte « des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial. »
L'article L650-2 du Code du Patrimoine stipule que « Le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures.»

**Responsabilité de l'architecte.**
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager…) le sont dans ce seul cadre règlementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborées dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux le sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif ; Ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maitre d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entreprise dans le cadre de son marché.
Il appartient à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'informer le maitre d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites qui lui sont soumises, ou modifications qui s'avèreraient selon elle nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueurs.

# LE BOSQUEL A16

PROJET DE PARC LOGISTIQUE
80160 - LE BOSQUEL

**MAITRE D'OUVRAGE :**
L'EUROPEENNE
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 06 83 84 54 94

**ARCHITECTE :**
A26 GL
165 bis, rue de VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80

**CONCEPTION-REALISATION :**
AXESS Grands Projets
8, rue Henri Rochefort
75017 - Paris
Tel. +33 (0)1 12 99 69 33

**BET ENVIRONNEMENT :**
B27 SDE
19 Bis ave Léon Gambetta
92120 MONTROUGE
Tel. +33 (0)1 46 94 80 64

**PAYSAGISTE CONCEPTEUR:**
P.E.A.U. NEUVE
Patrick MERLIER
21, rue Neuve
80200 - SOYECOURT
Tel. +33 (0)6 25 77 46 11

**BET VRD :**
EVIA
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 02 22 52 79 49

**Conception:** N.BAEHR
**Approuvé par:** S.ONSES

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

PLAN DE SECURITE INCENDIE - NIVEAU SUPERIEUR
BATIMENT B

| ECHELLE : | DATE : | FORMAT : | |
|---|---|---|---|
| 1 : 500 | 31/07/2023 | A0 | ANX B2 |

| N° Affaire | Emetteur | Lot | Phase | Bâtiment | Nature | Niveau | Indice | N°Chrono |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1803 | A26-GL | ARC | PC | B | | | E | ANX B2 |

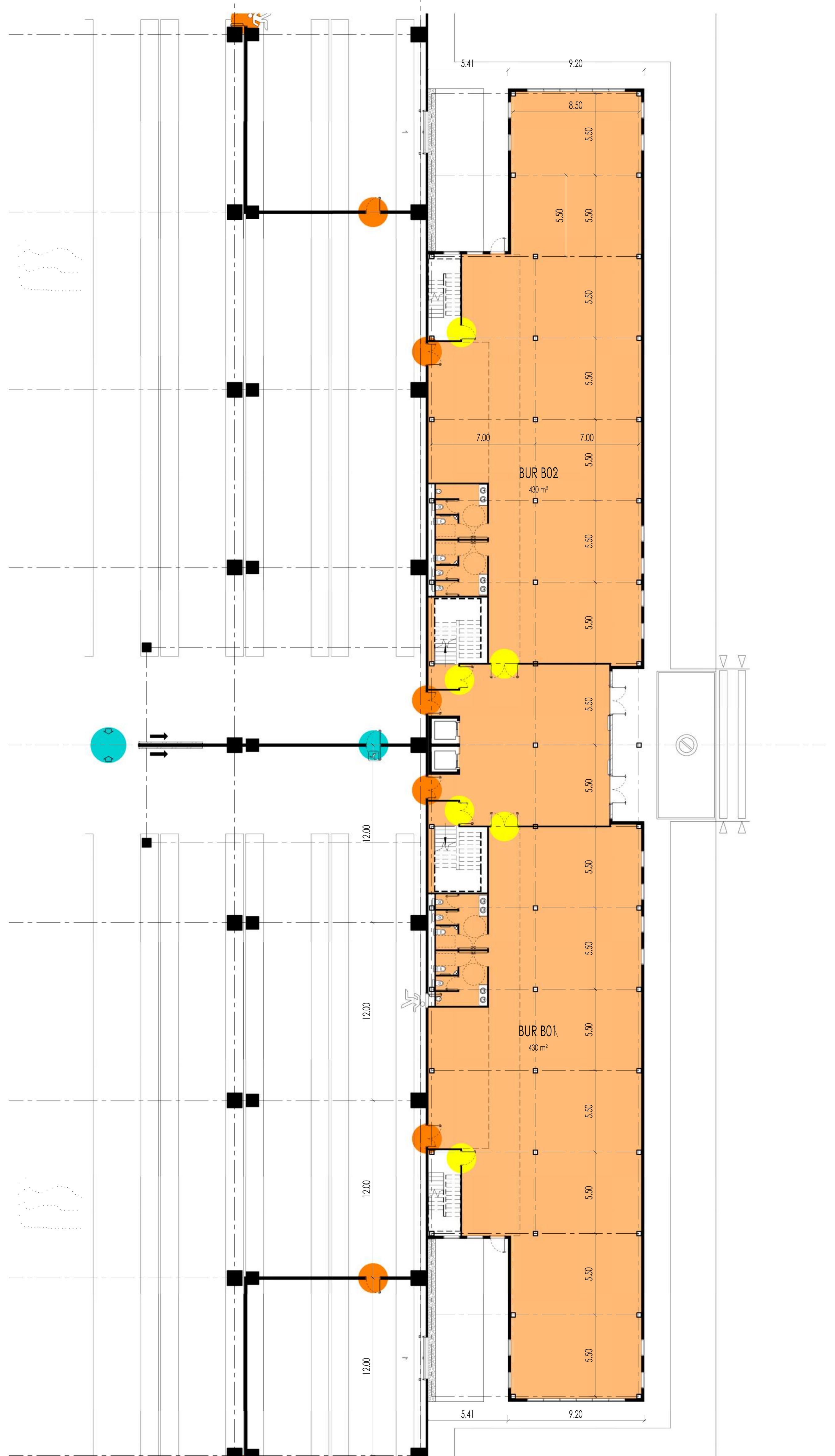


PLAN RDC DES BUREAUX B

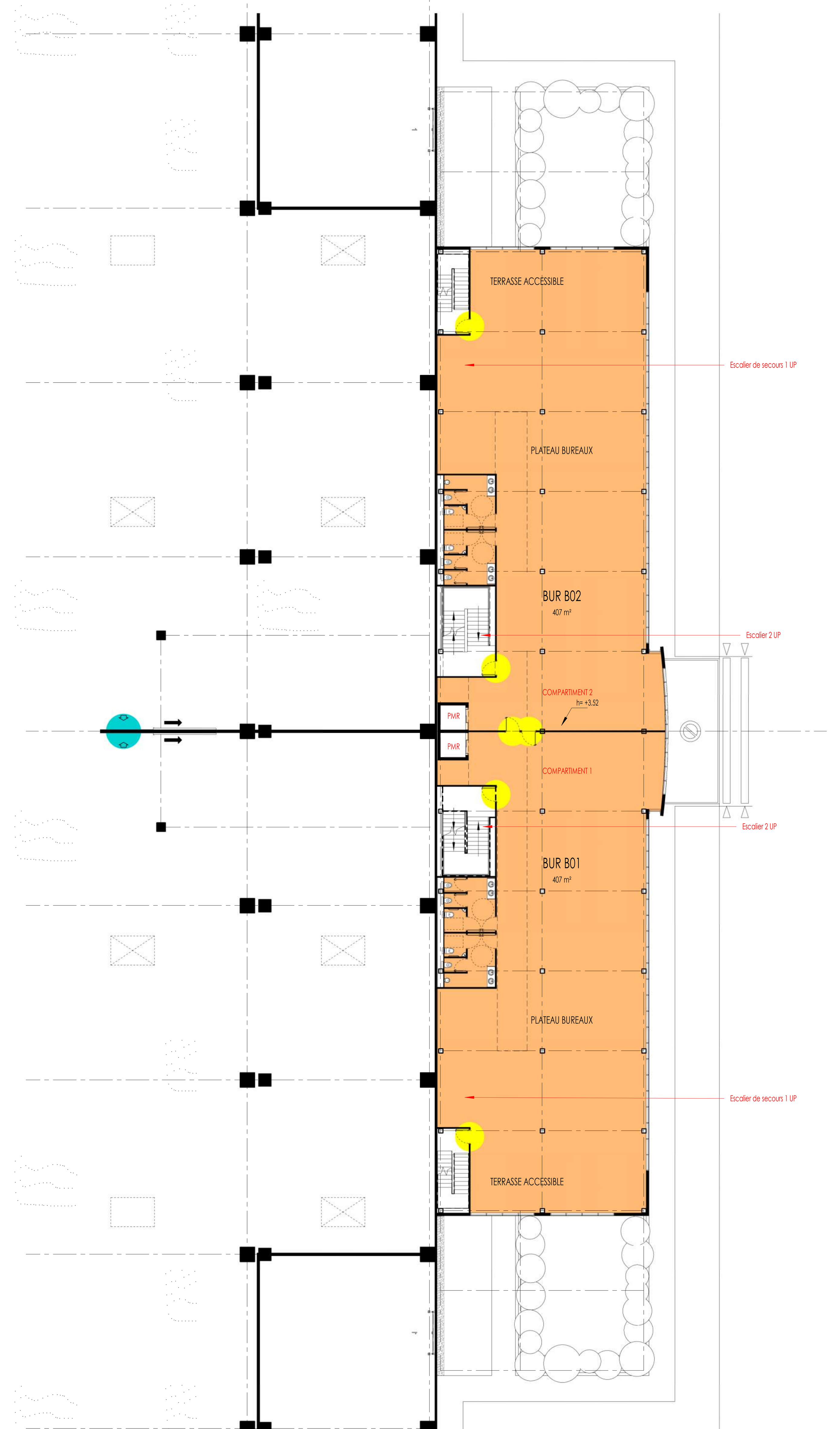


PLAN R+1 DES BUREAUX B

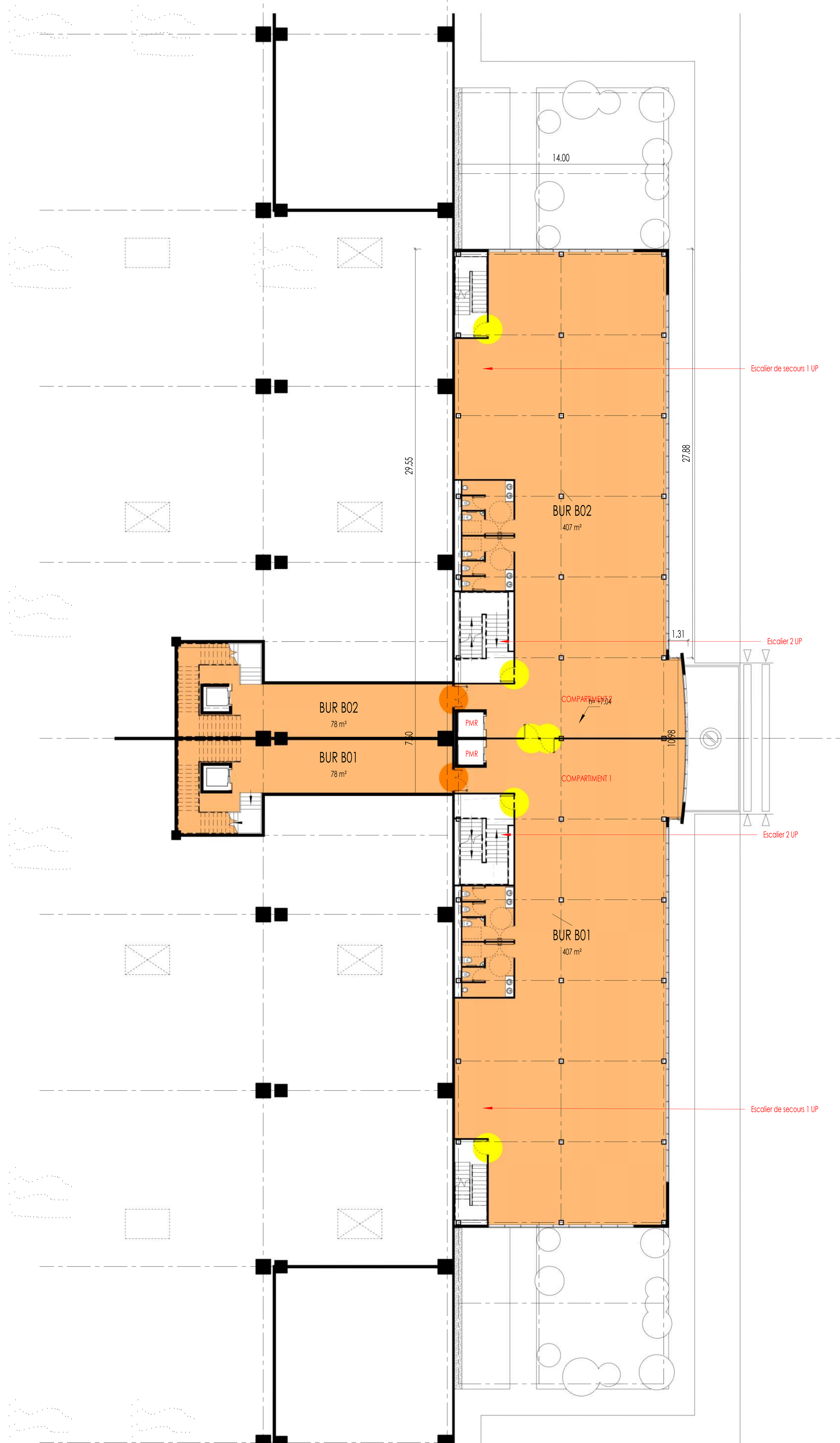


PLAN R+2 DES BUREAUX B

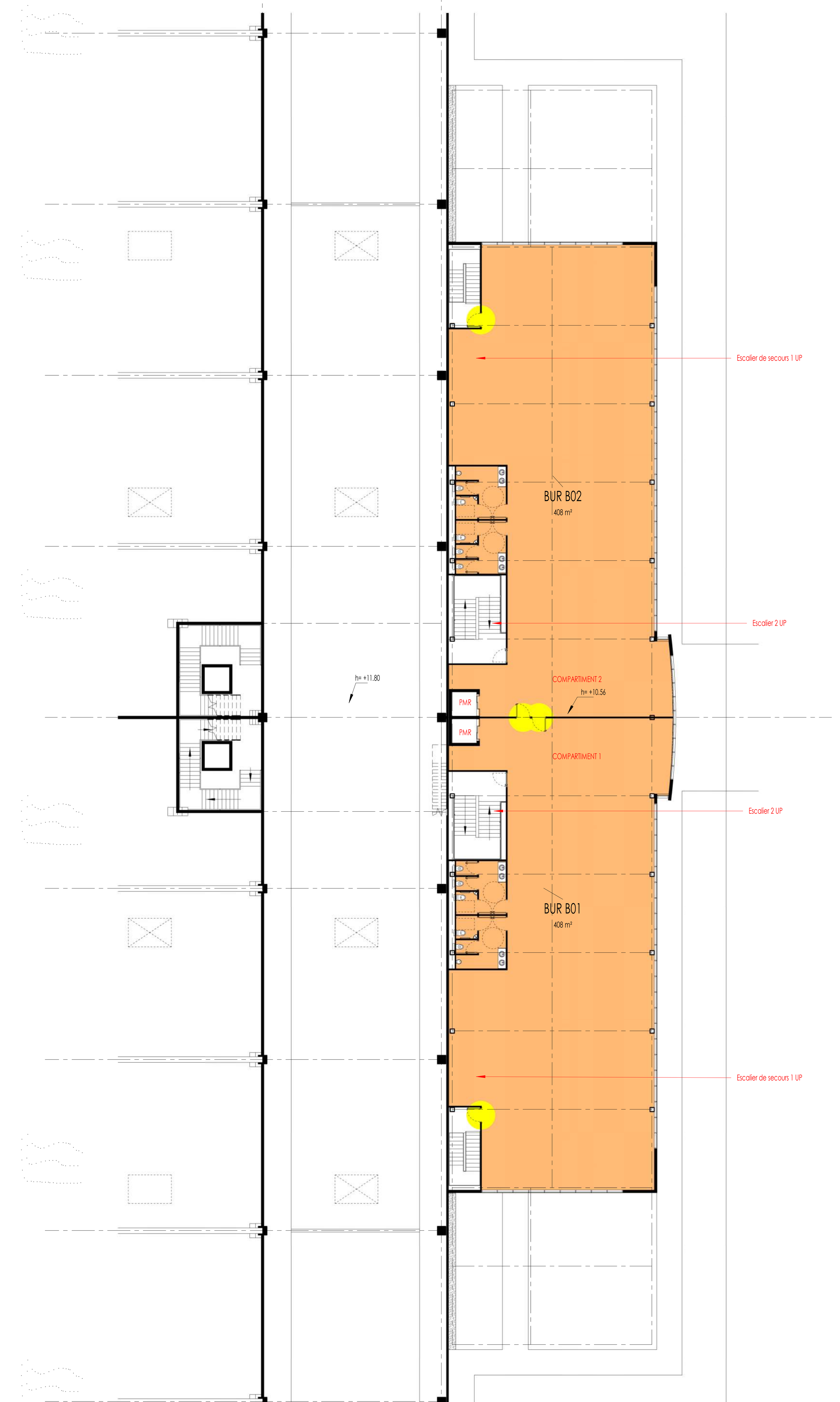


PLAN R+3 DES BUREAUX B

**Propriété intellectuelle.**
L'article L111-1 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte « … jouit sur [son] œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous » qui comporte « des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial. »
L'article L650-2 du Code du Patrimoine stipule que « Le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures.»

**Responsabilité de l'architecte.**
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier..

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager…) le sont dans ce seul cadre règlementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborées dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux le sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif ; Ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maitre d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entreprise dans le cadre de son marché.
Il appartient à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'informer le maitre d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites qui lui sont soumises, ou modifications qui s'avèreraient selon elle nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueurs.

# LE BOSQUEL A16

PROJET DE PARC LOGISTIQUE
80160 - LE BOSQUEL

**MAITRE D'OUVRAGE :**
L'EUROPEENNE
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 06 83 84 54 94

**ARCHITECTE :**
A26 GL
A26 GL
165 bis, rue de VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80

**CONCEPTION-REALISATION :**
AXESS GRANDS PROJETS
AXESS Grands Projets
8, rue Henri Rochefort
75017 - Paris
Tel. +33 (0)1 12 99 69 33

**BET ENVIRONNEMENT :**
B27 SDE
B27 SDE
19 Bis ave Léon Gambetta
92120 MONTROUGE
Tel. +33 (0)1 46 94 80 64

**PAYSAGISTE CONCEPTEUR:**
P.E.A.U. NEUVE
Patrick MERLIER
21, rue Neuve
80200 - SOYECOURT
Tel. +33 (0)6 25 77 46 11

**BET VRD :**
EVIA Ingénierie V.R.D.
EVIA
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 02 22 52 79 49

**Conception:** N.BAEHR
**Approuvé par:** S.ONSES

## DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN DES BUREAUX
BATIMENT B

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ECHELLE : 1 : 200 | | DATE : 31/07/2023 | | | FORMAT : A1+3 | | | ANX B3 |
| 1803 | A26-GL | ARC | PC | B | | | E | |
| N° Affaire | Emetteur | Lot | Phase | Bâtiment | Nature | Niveau | Indice | N°Chrono |

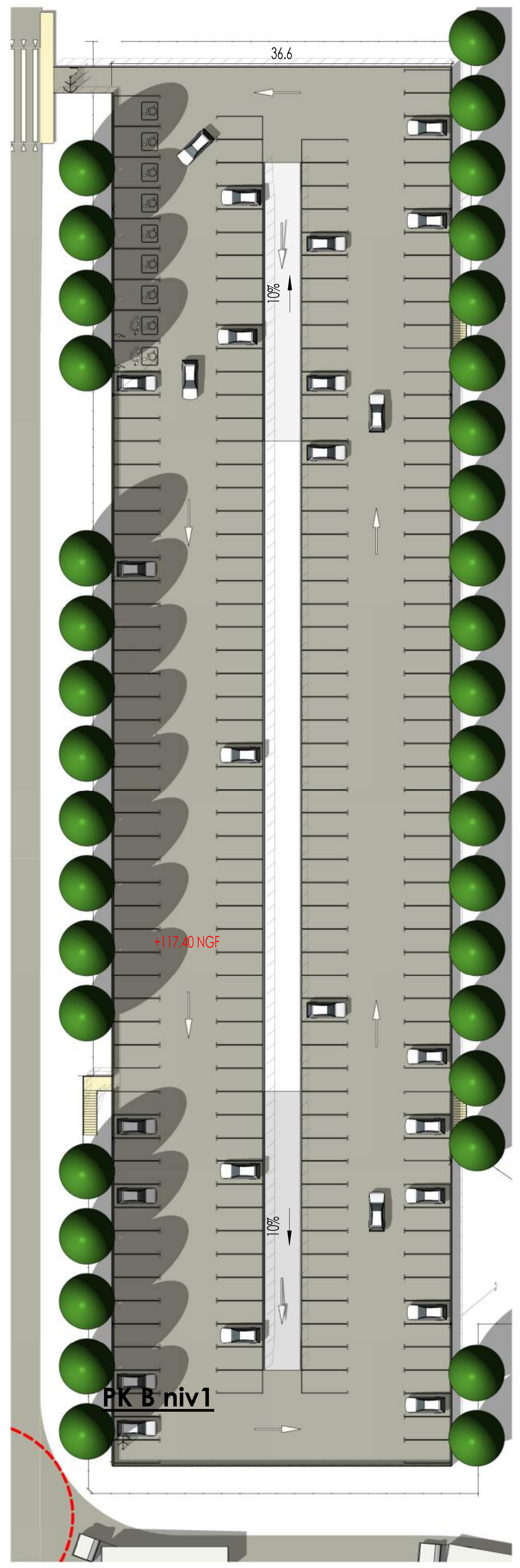


| NOMBRE DES PLACES DE PARKING BATIMENT B | | |
| --- | --- | --- |
| Commentaires | Type | Nombre |
| BAT B | VL 2,5m x 5m | 337 |
| BAT B | VL PMR 3,3m x 5m | 7 |
| BAT B | VL PMR 3,3m x 5m électrique | 2 |
| BAT B | VL électrique pré-équipée 2,5m x 5m | 84 |
| BAT B | | 430 |
| | | 430 |

**Propriété intellectuelle.**
L'article L111-1 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte « … jouit sur [son] œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous » qui comporte « des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial. »
L'article L650-2 du Code du Patrimoine stipule que « Le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures.»

**Responsabilité de l'architecte.**
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager…) le sont dans ce seul cadre règlementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborées dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux le sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif ; Ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maitre d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entreprise dans le cadre de son marché.
Il appartient à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'informer le maitre d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites qui lui sont soumises, ou modifications qui s'avèreraient selon elle nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueurs.

# LE BOSQUEL A16
## PROJET DE PARC LOGISTIQUE
## 80160 - LE BOSQUEL

**MAITRE D'OUVRAGE :**
L'EUROPEENNE
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 06 83 84 54 94

**ARCHITECTE :**
A26 GL
165 bis, rue de VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80

**CONCEPTION-REALISATION :**
AXESS Grands Projets
8, rue Henri Rochefort
75017 - Paris
Tel. +33 (0)1 12 99 69 33

**BET ENVIRONNEMENT :**
B27 SDE
19 Bis ave Léon Gambetta
92120 MONTROUGE
Tel. +33 (0)1 46 94 80 64

**PAYSAGISTE CONCEPTEUR:**
P.E.A.U. NEUVE
Patrick MERLIER
21, rue Neuve
80200 - SOYECOURT
Tel. +33 (0)6 25 77 46 11

**BET VRD :**
EVIA
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 02 22 52 79 49

**Conception:** N.BAEHR
**Approuvé par:** S.ONSES

## DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

## PLANS DU PARKING SILO
## BATIMENT B

| | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ECHELLE : | 1 : 500 | DATE : | 16/10/2023 | FORMAT : | A1 |

| N° Affaire | Emetteur | Lot | Phase | Bâtiment | Nature | Niveau | Indice | N°Chrono |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 1803 | A26-GL | ARC | PC | | | | E | ANX B4 |

Surface plancher

Entrepôt

PLAN DE SECURITE MEZZANINES BAT C

**LEGENDE DES PORTES PIETONS COUPE-FEU**

- PORTE CF 1h - EI 60
- PORTE CF 2h - EI 120
- PORTE CF 4h - EI 240

**LEGENDE DE SECURITE INCENDIE**

- Mur coupe-feu REI 60
- Mur coupe-feu REI 120
- Mur coupe-feu REI 240
- Ecran thermique REI 120
- Limite de cantons de désenfumage Surface < 1650 m² sg - L. max. < 60 ml
- Poste de contrôle sprinkler / Poste RIA Issue de secours
- Lanterneau fixe d'éclairage naturel entrepôt. Dimensions 200 x 300 sg
- Lanterneau de désenfumage. Dimensions 200 x 300 sg - SUE 4,62 m²
- DENFC Dispositif d'évacuation naturelle des fumées et chaleur. Commande d'ouverture et fermeture lanterneaux de désenfumage par commandes à cartouches $CO_2$.
- Zone de rétention des eaux d'extinction

Surface plancher

Bureaux

Entrepôt

Locaux techniques

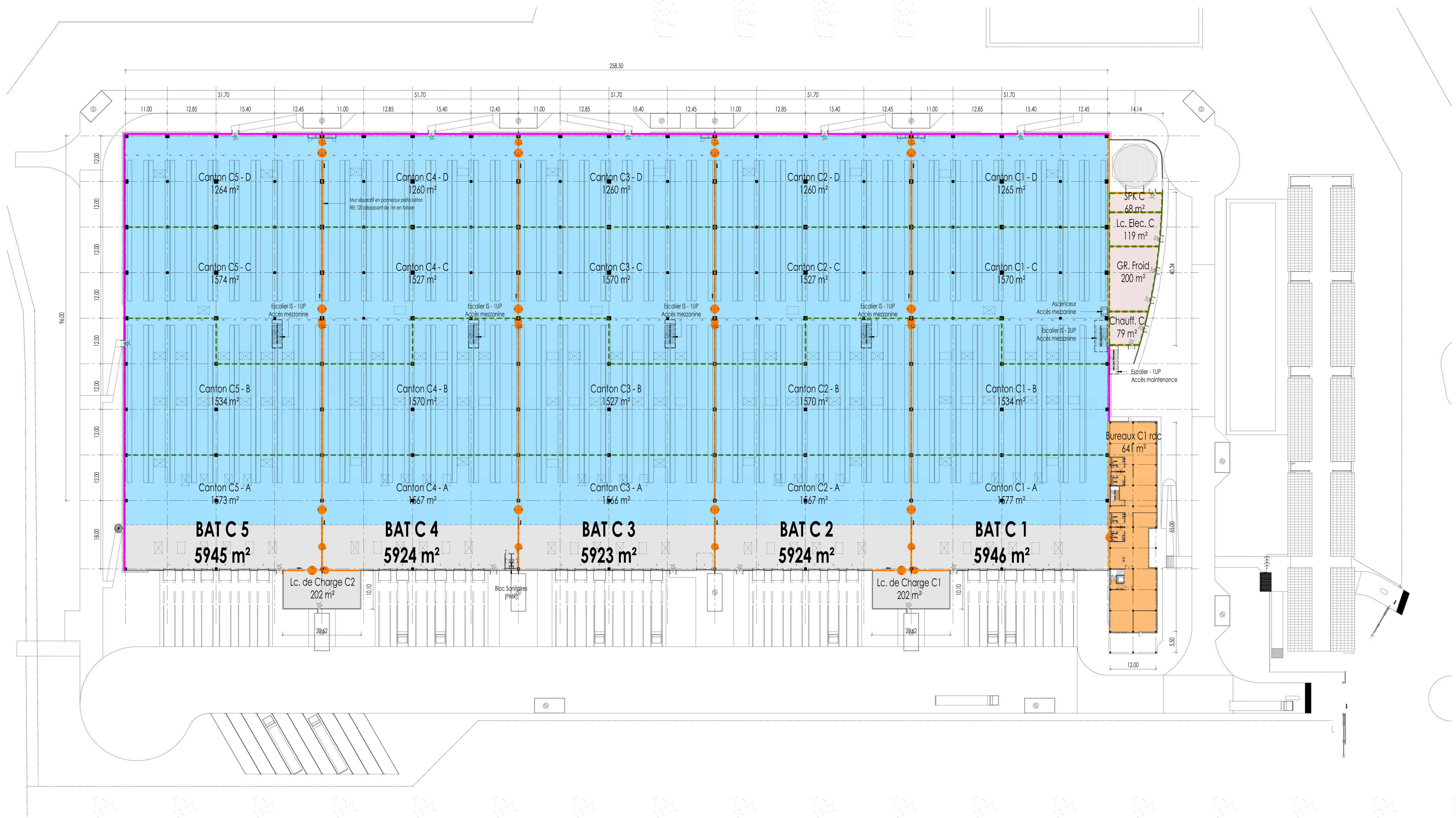


PLAN DE SECURITE RDC BAT C


**Propriété intellectuelle.**
L'article L111-1 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte « … jouit sur [son] œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous » qui comporte « des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial. »
L'article L650-2 du Code du Patrimoine stipule que « Le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures.»

**Responsabilité de l'architecte.**
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager…) le sont dans ce seul cadre règlementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborées dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux le sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif ; Ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maitre d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entreprise dans le cadre de son marché.
Il appartient à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'informer le maitre d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites qui lui sont soumises, ou modifications qui s'avèreraient selon elle nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueurs.


# LE BOSQUEL A16

PROJET DE PARC LOGISTIQUE
80160 - LE BOSQUEL

**MAITRE D'OUVRAGE :**
L'EUROPEENNE
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 06 83 84 54 94

**ARCHITECTE :**
A26 GL
165 bis, rue de VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80

**CONCEPTION-REALISATION :**
AXESS Grands Projets
8, rue Henri Rochefort
75017 - Paris
Tel. +33 (0)1 12 99 69 33

**BET ENVIRONNEMENT :**
B27 SDE
19 Bis ave Léon Gambetta
92120 MONTROUGE
Tel. +33 (0)1 46 94 80 64

**PAYSAGISTE CONCEPTEUR:**
P.E.A.U. NEUVE
Patrick MERLIER
21, rue Neuve
80200 - SOYECOURT
Tel. +33 (0)6 25 77 46 11

**BET VRD :**
EVIA
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 02 22 52 79 49

**Conception:** N.BAEHR
**Approuvé par:** S.ONSES


**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

PLANS DE SECURITE INCENDIE
BATIMENT C

| ECHELLE : 1 : 500 | DATE : 31/07/2023 | FORMAT : A0 | ANX C1 |
|---|---|---|---|

| 1803 | A26-GL | ARC | PC | ENT | | | E | ANX C1 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| N° Affaire | Emetteur | Lot | Phase | Bâtiment | Nature | Niveau | Indice | N°Chrono |

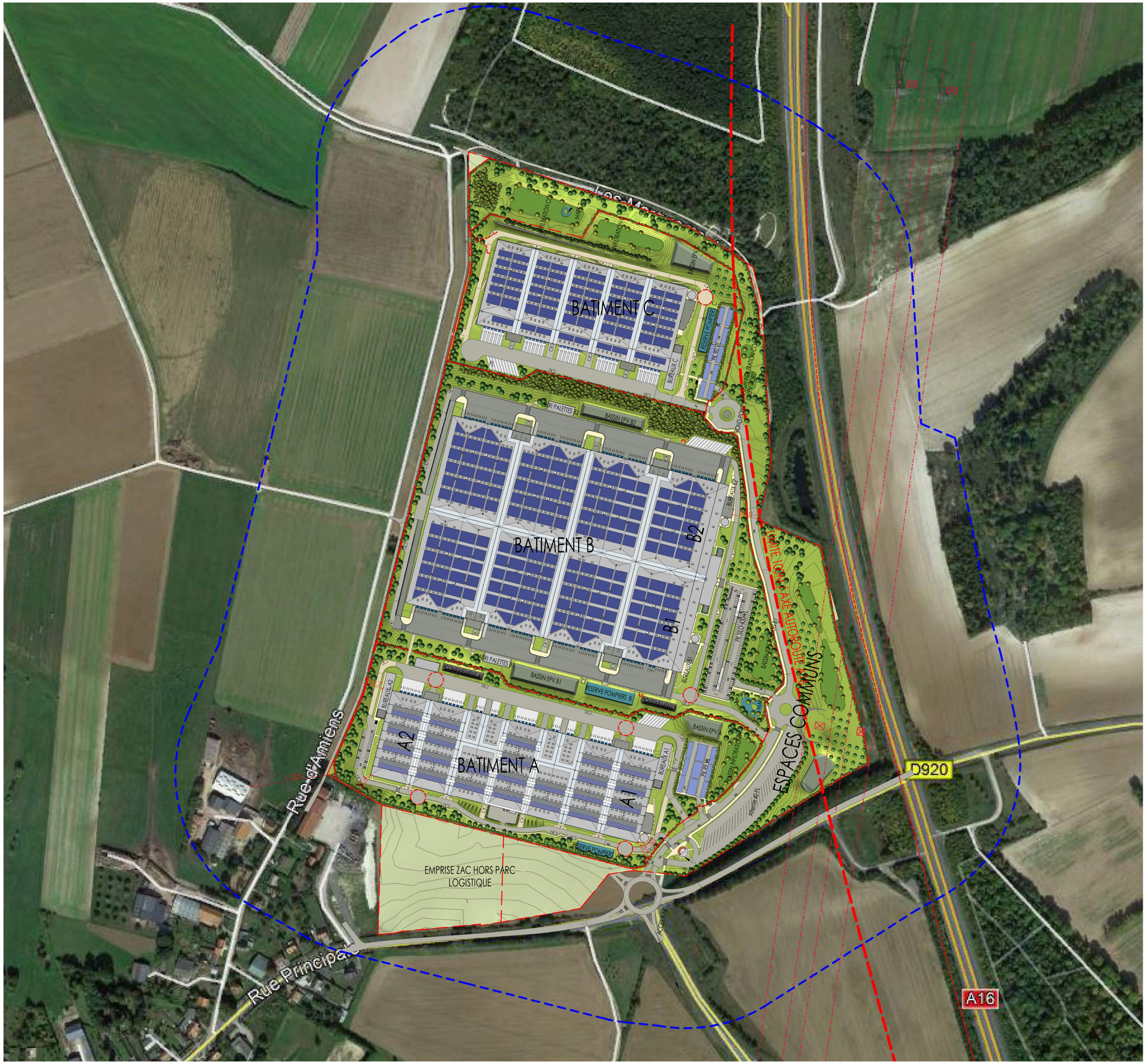


**ENVIRONNEMENT DES 100m**

Tracé limite

N

**Propriété intellectuelle.**
L'article L111-1 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte « ... jouit sur [son] œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous » qui comporte « des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial. »
L'article L650-2 du Code du Patrimoine stipule que « Le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures.»

**Responsabilité de l'architecte.**
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier..

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) le sont dans ce seul cadre règlementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborées dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux le sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif ; Ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maitre d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entreprise dans le cadre de son marché.
Il appartient à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'informer le maitre d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites qui lui sont soumises, ou modifications qui s'avéreraient selon elle nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueurs.

# LE BOSQUEL A16

## PROJET DE PARC LOGISTIQUE
## 80160 - LE BOSQUEL

**MAITRE D'OUVRAGE :**
L'EUROPEENNE
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 06 83 84 54 94

**ARCHITECTE :**
A26 GL
165 bis, rue de VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80

**CONCEPTION-REALISATION :**
AXESS GRANDS PROJETS
AXESS Grands Projets
8, rue Henri Rochefort
75017 - Paris
Tel. +33 (0)1 12 99 69 33

**BET ENVIRONNEMENT :**
B27 SDE
827 SDE
19 Bis ave Léon Gambetta
92120 MONTROUGE
Tel. +33 (0)1 46 94 80 64

**PAYSAGISTE CONCEPTEUR:**
P.E.A.U. NEUVE
Patrick MERLIER
21, rue Neuve
80200 - SOYECOURT
Tel. +33 (0)6 25 77 46 11

**BET VRD :**
EVIA
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 02 22 52 79 49

**Conception:** Auteur
**Approuvé par:** Approbateur

## DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN DES ABORDS, RAYON 200m

| ECHELLE : Comme indiqué | DATE : 31/07/2023 | FORMAT : A1 | ICPE 01 |
|---|---|---|---|
| 1803 - A26-GL - ARC - PC - ENT - ___ - ___ - E | | | |

PLAN AU 1/10 000

PLAN AU 1/100 000

N

**Propriété intellectuelle.**
L'article L111-1 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte « … jouit sur [son] œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous » qui comporte « des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial. »
L'article L650-2 du Code du Patrimoine stipule que « Le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures.»

**Responsabilité de l'architecte.**
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager…) le sont dans ce seul cadre règlementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborées dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux le sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif ; Ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maitre d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entreprise dans le cadre de son marché.
Il appartient à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'informer le maitre d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites qui lui sont soumises, ou modifications qui s'avèreraient selon elle nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueurs.

# LE BOSQUEL A16

PROJET DE PARC LOGISTIQUE
80160 - LE BOSQUEL

**MAITRE D'OUVRAGE :**
L'EUROPEENNE
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 06 83 84 54 94

**ARCHITECTE :**
A26 GL
165 bis, rue de VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80

**CONCEPTION-REALISATION :**
AXESS GRANDS PROJETS
AXESS Grands Projets
8, rue Henri Rochefort
75017 - Paris
Tel. +33 (0)1 12 99 69 33

**BET ENVIRONNEMENT :**
B27 SDE
19 Bis ave Léon Gambetta
92120 MONTROUGE
Tel. +33 (0)1 46 94 80 64

**PAYSAGISTE CONCEPTEUR:**
P.E.A.U. NEUVE
Patrick MERLIER
21, rue Neuve
80200 - SOYECOURT
Tel. +33 (0)6 25 77 46 11

**BET VRD :**
EVIA
Ingénierie V.R.D.
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 02 22 52 79 49

**Conception:** Auteur | **Approuvé par:** Approbateur

## DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN DE SITUATION

| ECHELLE : 1 : 10000 | DATE : 31/05/2022 | FORMAT : A1 | PC1 |
|---|---|---|---|

1803 - A26-GL - ARC - PC - - - -
N° Affaire, Emetteur, Lot, Phase, Bâtiment, Nature, Niveau, Indice
N°Chrono

| Décompte des arbres de haute tige | | |
|---|---|---|
| Commentaires du type | Description | Nombre |
| Hauteur 3-6m à terme | Arbre de berge de bassin d'infiltration (trogne de saule, charme, aulne) | 74 |
| Hauteur 5m à terme | Pré-verger (pommier, prunier, cerisier, poirier) | 87 |
| Hauteur 6-12m à terme | Ceinture arborée (Charme, Hêtre, Troène, Erable) | 166 |
| Hauteur 10-20m à terme | Arbre en bosquet (merisier, chataignier, tilleul,chêne) | 241 |
| Hauteur 12-15m à terme | Arbre d'alignement (tilleul, charme, érable, merisier, châtaignier) | 43 |
| Hauteur 15-20m à terme | Arbre d'alignement (tilleul, charme, érable, merisier, châtaignier) | 49 |
| Hauteur 15-20m à terme | Arbre isolé ou en bouquet (tilleul, noyer,charme, érablé, hêtre, chêne, merisier,châtaignier) | 340 |
| Arbre de haute tige | | 1000 |

| NOMBRE DES PLACES DE STATIONNEMENT | | |
|---|---|---|
| Description | Commentaires | Nombre |
| Parking VL | BAT A | 140 |
| Parking VL | BAT B | 430 |
| Parking VL | BAT C | 90 |
| Parking VL | POSTE DE GARDE | 5 |
| | | 665 |

| SURFACE DES LOTS | |
|---|---|
| Nom | Surface |
| BAT A | 96393 m² |
| BAT B | 185830 m² |
| BAT C | 73276 m² |
| ESPACES COMMUNS | 76747 m² |

**Propriété intellectuelle.**
L'article L111-1 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte « … jouit sur [son] œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous » qui comporte « des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial. »
L'article L650-2 du Code du Patrimoine stipule que « Le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures.»

**Responsabilité de l'architecte.**
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager…) le sont dans ce seul cadre règlementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborées dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux le sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif ; Ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maitre d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entreprise dans le cadre de son marché.
Il appartient à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'informer le maitre d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites qui lui sont soumises, ou modifications qui s'avèreraient selon elle nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueurs.

# LE BOSQUEL A16
## PROJET DE PARC LOGISTIQUE
## 80160 - LE BOSQUEL

**MAITRE D'OUVRAGE :** L'EUROPEENNE
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 06 83 84 54 94

**ARCHITECTE :** A26 GL
A26 GL
165 bis, rue de VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80

**CONCEPTION-REALISATION :** AXESS GRANDS PROJETS
AXESS Grands Projets
8, rue Henri Rochefort
75017 - Paris
Tel. +33 (0)1 12 99 69 33

**BET ENVIRONNEMENT :** B27 SDE
B27 SDE
19 Bis ave Léon Gambetta
92120 MONTROUGE
Tel. +33 (0)1 46 94 80 64

**PAYSAGISTE CONCEPTEUR:** P.E.A.U. NEUVE
Patrick MERLIER
21, rue Neuve
80200 - SOYECOURT
Tel. +33 (0)6 25 77 46 11

**BET VRD :** EVIA Ingénierie V.R.D.
EVIA
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 02 22 52 79 49

**Conception:** N.BAEHR | **Approuvé par:** S.ONSES


**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

PLAN MASSE
ESPACES VERTS

| ECHELLE : 1 : 1000 | DATE : 16/10/2023 | FORMAT : A0+1 | PC2-1 |
|---|---|---|---|

| N° Affaire | Emetteur | Lot | Phase | Bâtiment | Nature | Niveau | Indice | N°Chrono |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1803 | A26-GL | ARC | PC | | | | E | PC2-1 |

**Propriété intellectuelle.**
L'article L111-1 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte « … jouit sur [son] œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous » qui comporte « des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial. »
L'article L650-2 du Code du Patrimoine stipule que « Le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures.»

**Responsabilité de l'architecte.**
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager…) le sont dans ce seul cadre règlementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborées dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux le sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif ; Ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maitre d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entreprise dans le cadre de son marché.
Il appartient à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'informer le maitre d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites qui lui sont soumises, ou modifications qui s'avèreraient selon elle nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueurs.

# LE BOSQUEL A16
PROJET DE PARC LOGISTIQUE
80160 - LE BOSQUEL

**MAITRE D'OUVRAGE :**
L'EUROPEENNE
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 06 83 84 54 94

**ARCHITECTE :**
A26 GL
A26 GL
165 bis, rue de VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80

**CONCEPTION-REALISATION :**
AXESS GRANDS PROJETS
AXESS Grands Projets
8, rue Henri Rochefort
75017 - Paris
Tel. +33 (0)1 12 99 69 33

**BET ENVIRONNEMENT :**
B27 SDE
B27 SDE
19 Bis ave Léon Gambetta
92120 MONTROUGE
Tel. +33 (0)1 46 94 80 64

**PAYSAGISTE CONCEPTEUR:**
P.E.A.U. NEUVE
Patrick MERLIER
21, rue Neuve
80200 - SOYECOURT
Tel. +33 (0)6 25 77 46 11

**BET VRD :**
EVIA Ingénierie V.R.D.
EVIA
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 02 22 52 79 49

**Conception:** N.BAEHR
**Approuvé par:** S.ONSES


**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

PLAN DES PI
PLAN GENERAL

| ECHELLE : | 1 : 1000 | DATE : | 16/10/2023 | FORMAT : | A0+1 | PC2-3 |
|---|---|---|---|---|---|---|

| N° Affaire | Emetteur | Lot | Phase | Bâtiment | Nature | Niveau | Indice | N°Chrono |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1803 | A26-GL | ARC | PC | | | | E | PC2-3 |

LEGENDE DE SECURITE INCENDIE

- Mur coupe-feu REI 60
- Mur coupe-feu REI 120
- Mur coupe-feu REI 240
- Ecran thermique REI 120
- Limite de cantons de désenfumage Surface < 1650 m² sg - L. max. < 60 ml
- Zone de rétention des eaux d'extinction


**Propriété intellectuelle.**
L'article L111-1 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte « … jouit sur [son] œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous » qui comporte « des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial. »
L'article L650-2 du Code du Patrimoine stipule que « Le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures.»

**Responsabilité de l'architecte.**
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager…) le sont dans ce seul cadre règlementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborées dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux le sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif ; Ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maitre d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entreprise dans le cadre de son marché.
Il appartient à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'informer le maitre d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites qui lui sont soumises, ou modifications qui s'avèreraient selon elle nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueurs.


# LE BOSQUEL A16

PROJET DE PARC LOGISTIQUE
80160 - LE BOSQUEL

**MAITRE D'OUVRAGE :**
L'EUROPEENNE
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 06 83 84 54 94

**ARCHITECTE :**
A26 GL
165 bis, rue de VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80

**CONCEPTION-REALISATION :**
AXESS Grands Projets
8, rue Henri Rochefort
75017 - Paris
Tel. +33 (0)1 12 99 69 33

**BET ENVIRONNEMENT :**
B27 SDE
19 Bis ave Léon Gambetta
92120 MONTROUGE
Tel. +33 (0)1 46 94 80 64

**PAYSAGISTE CONCEPTEUR:**
P.E.A.U. NEUVE
Patrick MERLIER
21, rue Neuve
80200 - SOYECOURT
Tel. +33 (0)6 25 77 46 11

**BET VRD :**
EVIA
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 02 22 52 79 49

**Conception:** N.BAEHR
**Approuvé par:** S.ONSES


## DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN DE SECURITE INCENDIE
PLAN GENERAL

**ECHELLE :** Comme indiqué | **DATE :** 31/07/2023 | **FORMAT :** A0+1

1803 - A26-GL - ARC - PC - - - - E

N° Affaire / Emetteur / Lot / Phase / Bâtiment / Nature / Niveau / Indice

PC2-4

N°Chrono

COUPE LONGITUDINALE 1-1

BATIMENT A

BATIMENT B

BATIMENT C

COUPE LONGITUDINALE 2-2

COUPE LONGITUDINALE 3-3


**Propriété intellectuelle.**
L'article L111-1 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte « … jouit sur [son] œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous » qui comporte « des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial. »
L'article L650-2 du Code du Patrimoine stipule que « Le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures.»

**Responsabilité de l'architecte.**
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager…) le sont dans ce seul cadre règlementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborées dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux le sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif ; Ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maitre d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entreprise dans le cadre de son marché.
Il appartient à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'informer le maitre d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites qui lui sont soumises, ou modifications qui s'avèreraient selon elle nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueurs.


# LE BOSQUEL A16

PROJET DE PARC LOGISTIQUE
80160 - LE BOSQUEL

**MAITRE D'OUVRAGE :**
L'EUROPEENNE
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 06 83 84 54 94

**ARCHITECTE :**
A26 GL
165 bis, rue de VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80

**CONCEPTION-REALISATION :**
AXESS Grands Projets
8, rue Henri Rochefort
75017 - Paris
Tel. +33 (0)1 12 99 69 33

**BET ENVIRONNEMENT :**
B27 SDE
19 Bis ave Léon Gambetta
92120 MONTROUGE
Tel. +33 (0)1 46 94 80 64

**PAYSAGISTE CONCEPTEUR:**
P.E.A.U. NEUVE
Patrick MERLIER
21, rue Neuve
80200 - SOYECOURT
Tel. +33 (0)6 25 77 46 11

**BET VRD :**
EVIA Ingénierie V.R.D.
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 02 22 52 79 49

**Conception:** N.BAEHR
**Approuvé par:** S.ONSES


## DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN DES COUPES NORD-SUD

| ECHELLE : | DATE : 31/07/2023 | FORMAT : A1+6 | PC3-1 |
|---|---|---|---|

| N° Affaire | Emetteur | Lot | Phase | Bâtiment | Nature | Niveau | Indice | N°Chrono |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1803 | A26-GL | ARC | PC | | | | E | PC3-1 |

**COUPE TRANSVERSALE BATIMENT A**

**COUPE TRANSVERSALE BATIMENT B**

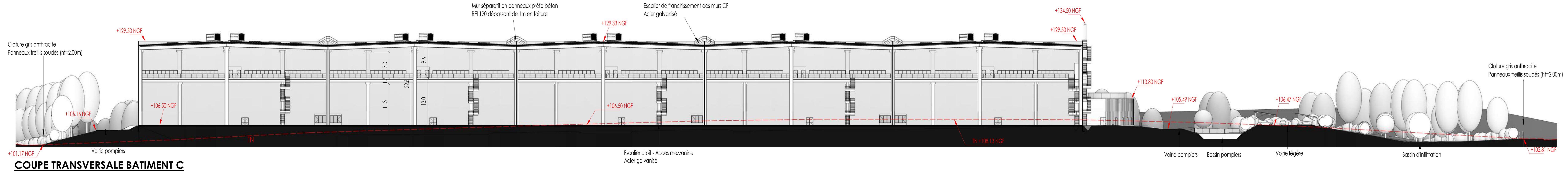

**COUPE TRANSVERSALE BATIMENT C**


**Propriété intellectuelle.**
L'article L111-1 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte « … jouit sur [son] œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous » qui comporte « des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial. »
L'article L650-2 du Code du Patrimoine stipule que « Le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures.»

**Responsabilité de l'architecte.**
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier..

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager…) le sont dans ce seul cadre règlementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborées dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux le sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif ; Ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maitre d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entreprise dans le cadre de son marché.
Il appartient à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'informer le maitre d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites qui lui sont soumises, ou modifications qui s'avèreraient selon elle nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueurs.


# LE BOSQUEL A16

PROJET DE PARC LOGISTIQUE
80160 - LE BOSQUEL

**MAITRE D'OUVRAGE :**
L'EUROPEENNE
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 06 83 84 54 94

**ARCHITECTE :**
A26 GL
165 bis, rue de VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80

**CONCEPTION-REALISATION :**
AXESS GRANDS PROJETS
AXESS Grands Projets
8, rue Henri Rochefort
75017 - Paris
Tel. +33 (0)1 12 99 69 33

**BET ENVIRONNEMENT :**
B27 SDE
19 Bis ave Léon Gambetta
92120 MONTROUGE
Tel. +33 (0)1 46 94 80 64

**PAYSAGISTE CONCEPTEUR:**
P.E.A.U. NEUVE
Patrick MERLIER
21, rue Neuve
80200 - SOYECOURT
Tel. +33 (0)6 25 77 46 11

**BET VRD :**
EVIA Ingénierie V.R.D.
EVIA
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 02 22 52 79 49

**Conception:** N.BAEHR
**Approuvé par:** S.ONSES


## DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN DES COUPES EST-OUEST

| ECHELLE : 1 : 500 | DATE : 31/07/2023 | FORMAT : A1+3 | PC3-2 |
|---|---|---|---|

| N° Affaire | Emetteur | Lot | Phase | Bâtiment | Nature | Niveau | Indice | N°Chrono |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1803 | A26-GL | ARC | PC | ACT | | | E | PC3-2 |

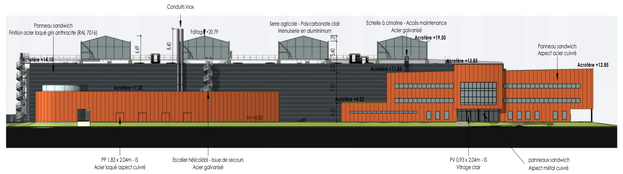


**FACADE EST A**

**FACADE EST A1**

**FACADE NORD A1**

**FACADE OUEST A1**

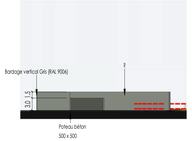


**FACADE SUD A1**

**FACADE NORD A**

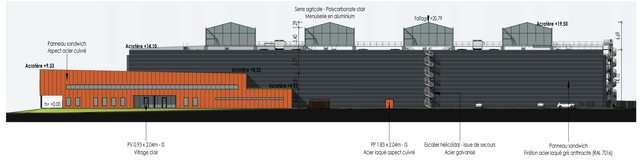


**FACADE OUEST A**

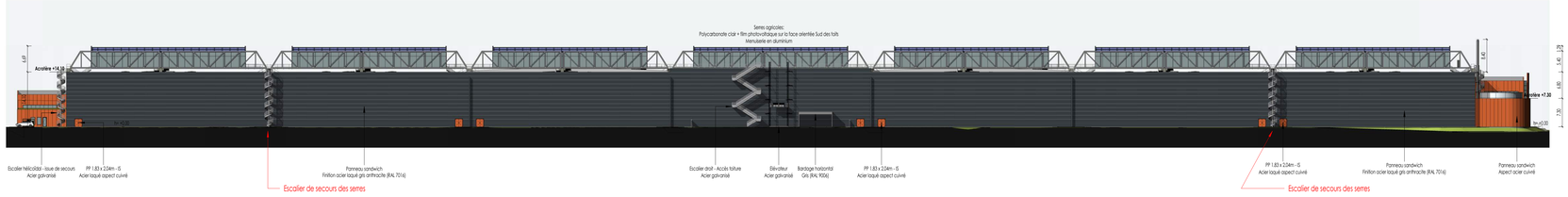


**FACADE SUD A**

**Propriété intellectuelle.**
L'article L111-1 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte «.... jouit sur (son) œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous » qui comporte « des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial. »
L'article L650-2 du Code du Patrimoine stipule que « Le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont apposés sur l'une des façades extérieures.»

**Responsabilité de l'architecte.**
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) le sont dans ce seul cadre réglementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborées dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux le sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif ; ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maître d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entreprise dans le cadre de son marché.
Il appartient à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'informer le maître d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites qui lui sont soumises, ou modifications qui s'avèreraient selon elle nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueurs.

# LE BOSQUEL A16

## PROJET DE PARC LOGISTIQUE
## 80160 - LE BOSQUEL

**MAITRE D'OUVRAGE :**
L'EUROPEENNE
Rue du MOULIN
80800 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 06 83 84 54 94

**ARCHITECTE :**
A26 GL
1-65 bis, rue de VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80

**CONCEPTION-REALISATION :**
AXESS Grands Projets
8, rue Henri Rochefort
75017 - Paris
Tel. +33 (0)1 12 99 69 33

**BET ENVIRONNEMENT :**
B27 SDE
19 Bis ave Léon Gambetta
92120 MONTROUGE
Tel. +33 (0)1 46 94 80 64

**PAYSAGISTE CONCEPTEUR:**
P.E.A.U. NEUVE
Patrick MERLIER
21, rue Neuve
80000 - SOYECOURT
Tel. +33 (0)6 25 77 46 11

**BET VRD :**
EVIA
Rue du MOULIN
80800 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 02 22 52 79 49

**Conception:** N.BAEHR
**Approuvé par:** S.ONSES

## DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN DES FACADES
BATIMENT A

| ECHELLE : | 1 : 500 | DATE : | 31/07/2023 | FORMAT : | A1+2 | PC5 F-A |
|---|---|---|---|---|---|---|

| 1803 | A26-GL | ARC | PC | A | | E |
|---|---|---|---|---|---|---|

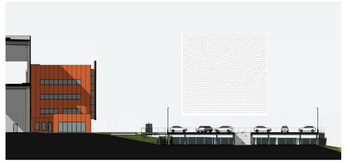

**ELEVATION BUREAUX SUD**

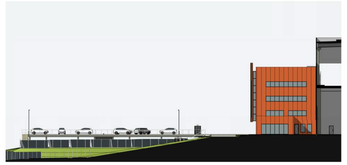

**ELEVATION BUREAUX NORD**

**FACADE EST ABRI B2**

**FACADE NORD ABRI B2**

**FACADE OUEST ABRI B2**

**FACADE SUD ABRI B2**

**FACADE EST ABRI B1**

**FACADE NORD ABRI B1**

**FACADE OUEST ABRI B1**

**FACADE SUD ABRI B1**

**FACADE EST B**

**FACADE NORD B**

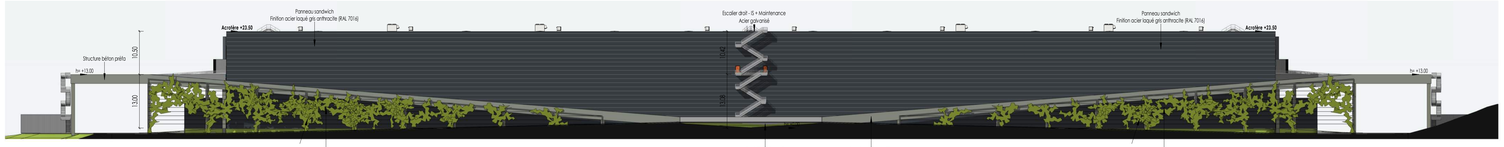


**FACADE OUEST B**

**FACADE SUD B**

**Propriété intellectuelle.**
L'article L111-1 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte «.... jouit sur (son) œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous » qui comporte « des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial. »
L'article L650-2 du Code du Patrimoine stipule que « Le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures.»

**Responsabilité de l'architecte.**
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) le sont dans ce seul cadre réglementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborées dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux le sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif ; ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maître d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entreprise dans le cadre de son marché.
Il appartient à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'informer le maître d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites qui lui sont soumises, ou modifications qui s'avèreraient selon elle nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueurs.

# LE BOSQUEL A16

## PROJET DE PARC LOGISTIQUE
## 80160 - LE BOSQUEL

**MAITRE D'OUVRAGE :**
L'EUROPEENNE
Rue du MOULIN
80800 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 06 83 84 54 94

**ARCHITECTE :**
A26 GL
1-65 bis, rue de VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80

**CONCEPTION-REALISATION :**
AXESS Grands Projets
8, rue Henri Rochefort
75017 - Paris
Tel. +33 (0)1 12 99 69 33

**BET ENVIRONNEMENT :**
B27 SDE
19 Bis ave Léon Gambetta
92120 MONTROUGE
Tel. +33 (0)1 46 94 80 64

**PAYSAGISTE CONCEPTEUR:**
P.E.A.U. NEUVE
Patrick MERLIER
21, rue Neuve
80000 - SOYECOURT
Tel. +33 (0)6 25 77 46 11

**BET VRD :**
EVIA
Rue du MOULIN
80800 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 02 22 52 79 49

**Conception:** N.BAEHR
**Approuvé par:** S.ONSES

## DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN DES FACADES BATIMENT
BATIMENT B

| ECHELLE : 1 : 500 | DATE : 31/07/2023 | FORMAT : A1+2 | PC5 F-B1 |
|---|---|---|---|

1803 - A26-GL - ARC - PC - B - - E

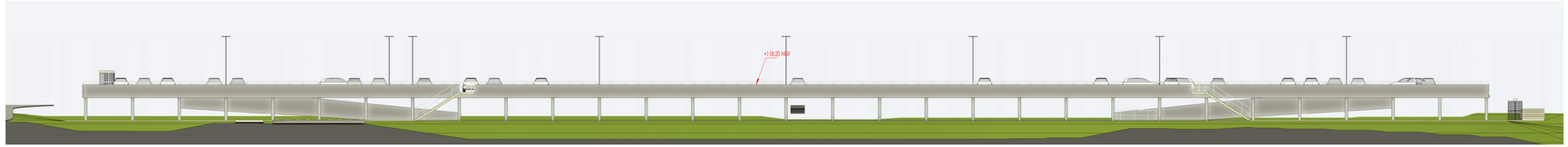


**FACADE EST PARKING SILO**

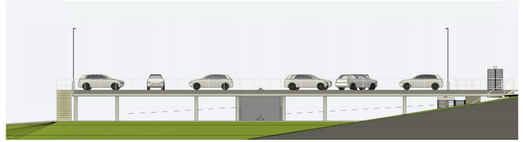

**FACADE NORD PARKING SILO**

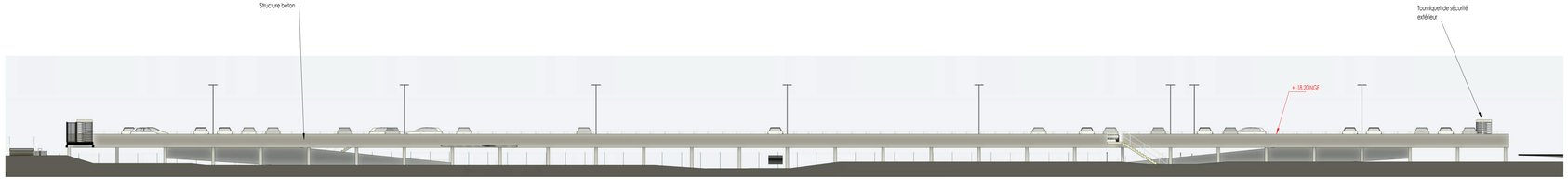


**FACADE OUEST PARKING SILO**

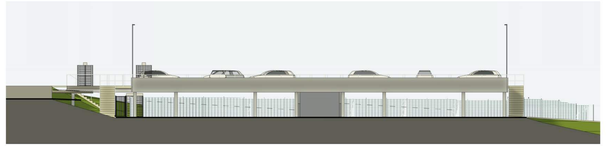

**FACADE SUD PARKING SILO**

**Propriété intellectuelle.**
L'article L111-1 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte « ... jouit sur (son) œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous » qui comporte « des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial. »
L'article L650-2 du Code du Patrimoine stipule que « Le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures.»

**Responsabilité de l'architecte.**
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) le sont dans ce seul cadre réglementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborées dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux le sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif ; ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maître d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entreprise dans le cadre de son marché.
Il appartient à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'informer le maître d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites qu'il lui sont soumises, ou modifications qui s'avéreraient selon elle nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueurs.

# LE BOSQUEL A16
## PROJET DE PARC LOGISTIQUE
## 80160 - LE BOSQUEL

**MAITRE D'OUVRAGE :**
L'EUROPEENNE
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 06 83 84 54 94

**ARCHITECTE :**
A26 GL
165 bis, rue de VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80

**CONCEPTION-REALISATION :**
AXESS Grands Projets
8, rue Henri Rochefort
75017 - Paris
Tel. +33 (0)1 12 99 69 33

**BET ENVIRONNEMENT :**
B27 SDE
19 Bis ave Léon Gambetta
92120 MONTROUGE
Tel. +33 (0)1 46 94 80 64

**PAYSAGISTE CONCEPTEUR:**
P.E.A.U. NEUVE
Patrick MERLIER
21, rue Neuve
80200 - SOYECOURT
Tel. +33 (0)6 25 77 46 11

**BET VRD :**
EVIA
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 02 22 52 79 49

**Conception:** N BAEHR
**Approuvé par:** Approbateur

## DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN DES FACADES PARKING SILO
PARKING SILO

| ECHELLE : | DATE : | FORMAT : | |
|---|---|---|---|
| 1 : 200 | 31/07/2023 | A1+2 | PC5 F-B2 |

| 1803 | A26-GL | ARC | PC | B | | E |
|---|---|---|---|---|---|---|

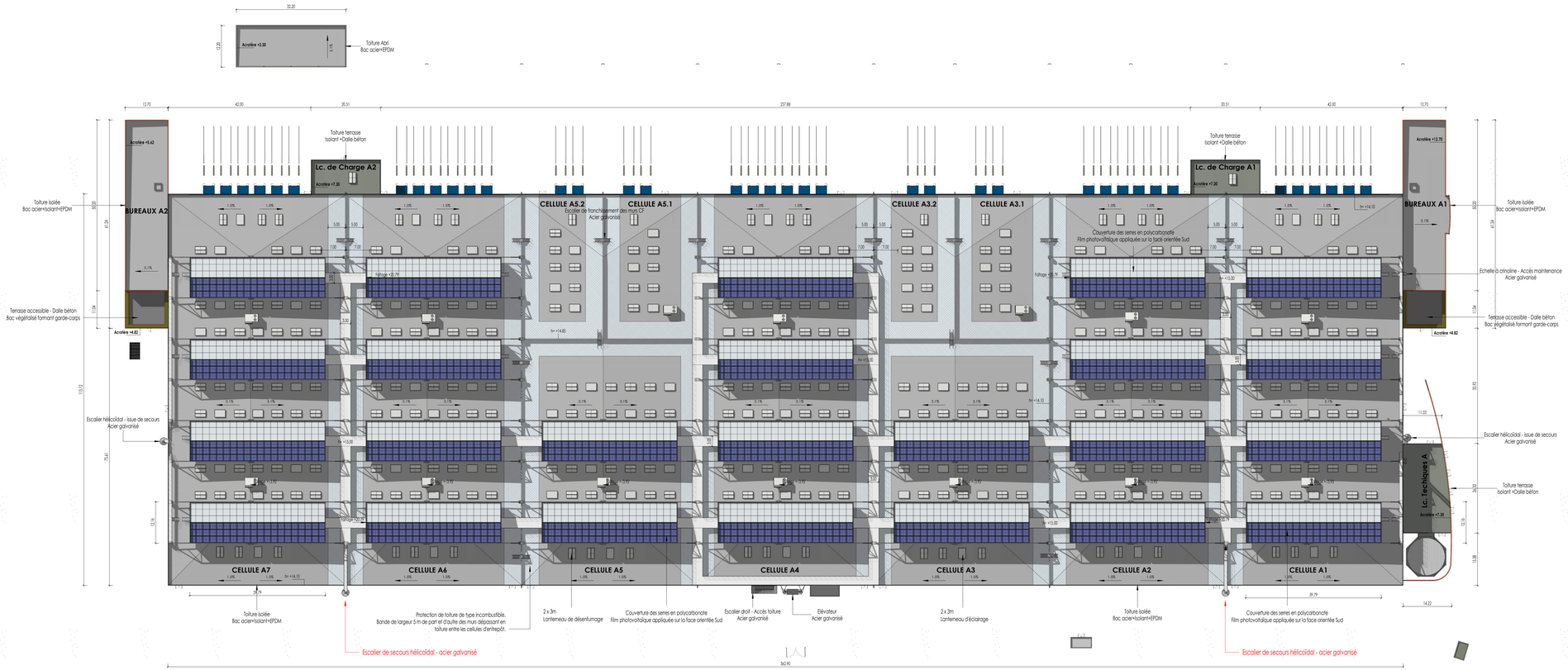


| Surfaces des toitures BAT A | | |
|---|---|---|
| Type | Commentaires | Surface |
| ARC_TOI_150mm_[Bac acier_Isolant_EPDM] | BATIMENT A | 26 m² |
| ARC_TOI_230mm_[Bac acier_Isolant_EPDM] | BATIMENT A | 40443 m² |
| ARC_TOI_ABRI_[Bac acier_EPDM] | BATIMENT A | 372 m² |
| ARC_TOI_Bande MD_ep10mm | BATIMENT A | 8383 m² |
| ARC_TOI_L CHARGE_[Isolant_Dalle béton] | BATIMENT A | 1413 m² |
| | | 50637 m² |

**Propriété intellectuelle.**
L'article L111-1 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte « ... jouit sur (son) œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous » qui comporte « des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial. »
L'article L650-2 du Code du Patrimoine stipule que « Le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures.»

**Responsabilité de l'architecte.**
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) le sont dans ce seul cadre réglementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux le sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif ; ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maître d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entreprise dans le cadre de son marché.
Il appartient à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'informer le maître d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites qu'il lui sont soumises, ou modifications qui s'avèreraient selon elle nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueurs.

# LE BOSQUEL A16

## PROJET DE PARC LOGISTIQUE
## 80160 - LE BOSQUEL

**MAITRE D'OUVRAGE :**
L'EUROPEENNE
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 06 83 84 54 94

**ARCHITECTE :**
A26 GL
165 bis, rue de VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80

**CONCEPTION-REALISATION :**
AXESS Grands Projets
8, rue Henri Rochefort
75017 - Paris
Tel. +33 (0)1 12 99 69 33

**BET ENVIRONNEMENT :**
B27 SDE
19 Bis ave Léon Gambetta
92120 MONTROUGE
Tel. +33 (0)1 46 94 80 64

**PAYSAGISTE CONCEPTEUR:**
P.E.A.U. NEUVE

**BET VRD :**
EVIA
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 02 22 52 79 49

**Conception:** N.BAEHR
**Approuvé par:** S.CINSES

## DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN DES TOITURES
BATIMENT A

| ECHELLE : | 1 : 500 | DATE : | 31/07/2023 | FORMAT : | A1+2 | PC5 T-A |
|---|---|---|---|---|---|---|

1803 - A26-GL - ARC - PC - A - - E

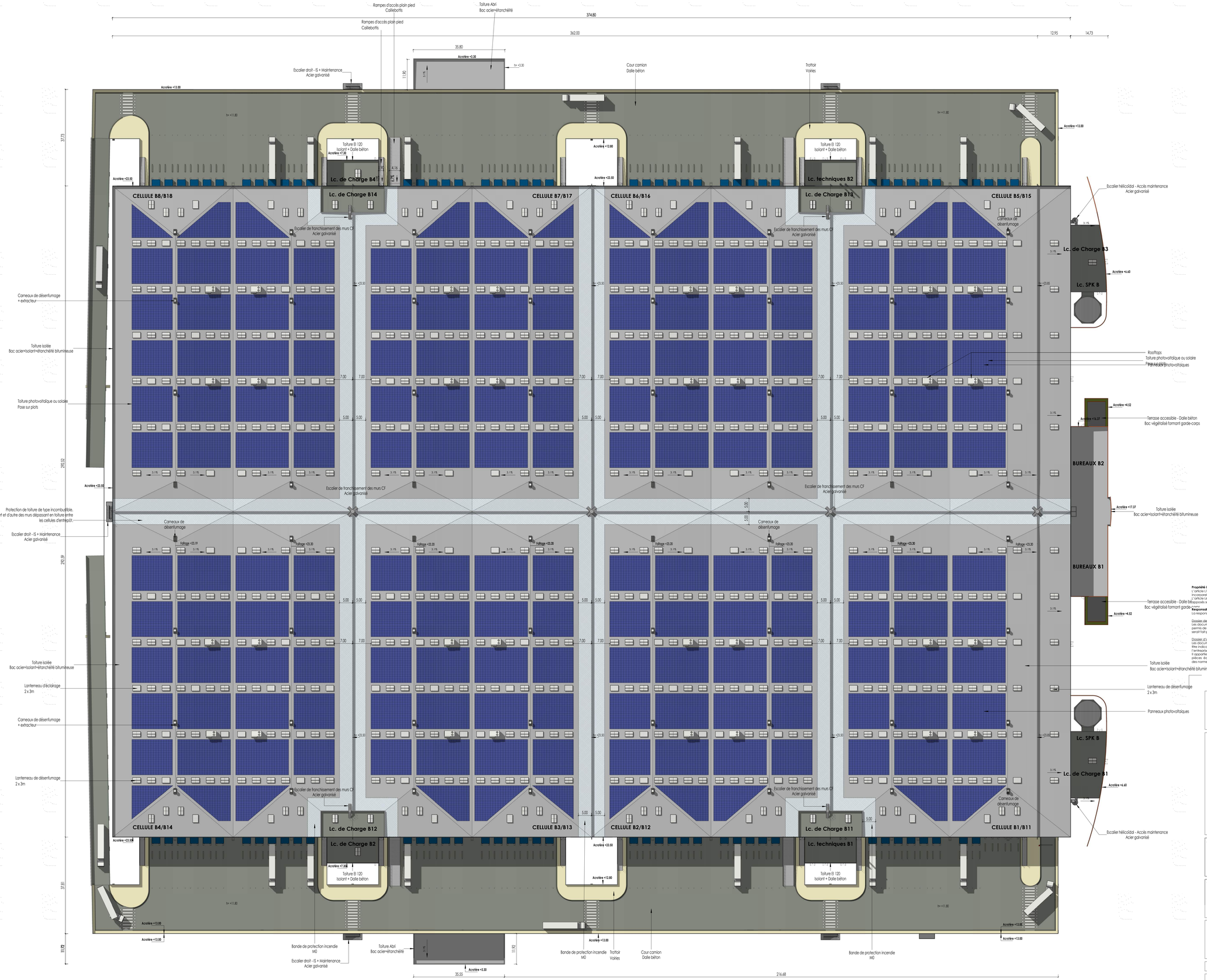


| Surfaces des toitures BAT B | | |
|---|---|---|
| Type | Commentaires | Surface |
| ARC_TOI_230mm_(Bac acier_Isolant_EPDM) | BATIMENT B | 92413 m² |
| ARC_TOI_ABRI_(Bac acier_EPDM) | BATIMENT B | 823 m² |
| ARC_TOI_Bande M0_ep10mm | BATIMENT B | 11586 m² |
| ARC_TOI_L CHARGE_(Isolant_Dalle béton) | BATIMENT B | 1749 m² |
| ARC_TOI_Toiture photo-voltaïque | BATIMENT B | 41831 m² |

**Propriété intellectuelle.**
L'article L111-1 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte « ... jouit sur (son) œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous qui comporte « des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial. »
L'article L650-2 du Code du Patrimoine stipule que « Le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont inscrits sur l'une de ses façades extérieures.»

**Responsabilité de l'architecte.**
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) le sont dans ce seul cadre réglementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux le sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif : ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maître d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entreprise dans le cadre de son marché.
Il appartient à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'informer le maître d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites qui lui sont soumises, ou modifications qui s'avéreraient selon elle nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueurs.

# LE BOSQUEL A16
## PROJET DE PARC LOGISTIQUE
## 80160 - LE BOSQUEL

**MAITRE D'OUVRAGE :**
L'EUROPEENNE
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T. 06 83 84 54 94

**ARCHITECTE :**
A26 GL
145 bis, rue de VAUGIRARD
75015 - PARIS
T. 09 70 75 52 80

**CONCEPTION-REALISATION :**
AXESS GRANDS PROJETS
8, rue Henri Rochefort
75017 - Paris
Tel. +33 (0)1 12 99 69 33

**BET ENVIRONNEMENT :**
B27 SDE
19 Bis avre Léon Gambetta
92120 MONTROUGE
Tel. +33 (0)1 46 94 80 64

**PAYSAGISTE CONCEPTEUR:**
P.E.A.U. NEUVE
Patrick MERLIER
21, rue Neuve
80000 - SOYECOURT
Tel. +33 (0)6 25 77 46 11

**BET VRD :**
EVIA
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T. 02 22 52 79 49

**Conception:** N.BAEHR
**Approuvé par:** S.ONSES

## DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN DES TOITURES
BATIMENT B

| ECHELLE : | 1 : 500 | DATE : | 31/07/2023 | FORMAT : | A0 | PC5 T-B |
|---|---|---|---|---|---|---|

1803 - A26-GL - ARC - PC - B - ____ - ____ - E

# LE BOSQUEL A16

## PROJET DE PARC LOGISTIQUE

## 80160 - LE BOSQUEL

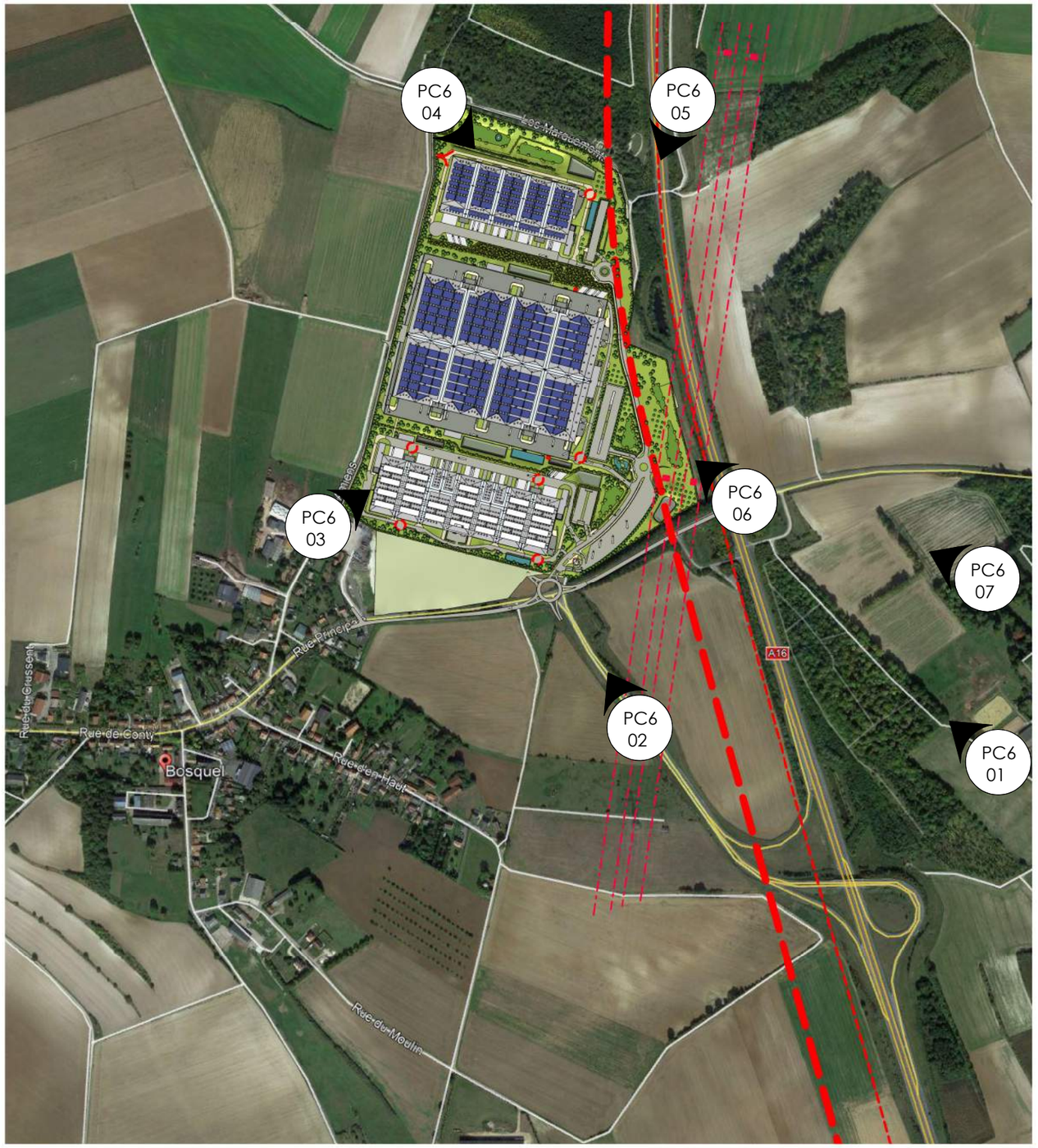


**PLAN DE REPERAGE DES PERSPECTIVES**

**MAITRE D'OUVRAGE :**

L'EUROPEENNE
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 06 83 84 54 94

**ARCHITECTE :**

A26 GL
165 bis, rue de VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80

**CONCEPTION-REALISATION :**

AXESS GRANDS PROJETS
AXESS Grands Projets
8, rue Henri Rochefort
75017 - Paris
Tel. +33 (0)1 12 99 69 33

**BET ENVIRONNEMENT :**

B27 SDE
19 Bis ave Léon Gambetta
92120 MONTROUGE
Tel. +33 (0)1 46 94 80 64

**PAYSAGISTE CONCEPTEUR:**

P.E.A.U. NEUVE
Patrick MERLIER
21, rue Neuve
80200 - SOYECOURT
Tel. +33 (0)6 25 77 46 11

**BET VRD :**

EVIA Ingénierie V.R.D.
EVIA
Rue du MOULIN
80850 - BERTEAUCOURT-LES-DAMES
T: 02 22 52 79 49

**Conception:** N.BAEHR

**Approuvé par:** S.ONSES

# DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

## INSERTION PAYSAGERE

| ECHELLE : | 1 : 10000 | DATE : | 31/07/2023 | FORMAT : | A3 | PC6 |
|---|---|---|---|---|---|---|

| 1803 | A26-GL | ARC | PC | A | | | E |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| N° Affaire | Emetteur | Lot | Phase | Bâtiment | Nature | Niveau | Indice |

N°Chrono

CONCEPTEUR-CONSTRUCTEUR :

AXESS GRANDS PROJETS

# LE BOSQUEL A16

## PC6-01 VUE ARIENNE

| N° AFFAIRE : | 1803 | PHASE : | PC | DATE : | 31/07/2023 | ECHELLE : | | INDICE : | E | N° PLAN : | PC6-1 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

ARCHITECTE :

A26 GL

A26 GL
165 bis, RUE DE VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80

CONCEPTEUR-CONSTRUCTEUR :

AXESS GRANDS PROJETS

# LE BOSQUEL A16

## PC6-02 VUE DEPUIS LA SORTIE DU PEAGE

| N° AFFAIRE : | PHASE : | DATE : | ECHELLE : | INDICE : | N° PLAN : |
|---|---|---|---|---|---|
| 1803 | PC | 31/07/2023 | | E | PC6-2 |

ARCHITECTE :

A26 GL

A26 GL
165 bis, RUE DE VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80

CONCEPTEUR-CONSTRUCTEUR :

AXESS GRANDS PROJETS

# LE BOSQUEL A16

## PC6-03 VUE DEPUIS LE HAUT DE LA RUE D'AMIENS

| N° AFFAIRE : | 1803 | PHASE : | PC | DATE : | 31/07/2023 | ECHELLE : | | INDICE : | E | N° PLAN : | PC6-3 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

ARCHITECTE :

A26 GL

A26 GL
165 bis, RUE DE VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80

CONCEPTEUR-CONSTRUCTEUR :

AXESS GRANDS PROJETS

# LE BOSQUEL A16

## PC6-04 VUE DEPUIS LE BAS DE LA RUE D'AMIENS

| N° AFFAIRE : | PHASE : | DATE : | ECHELLE : | INDICE : | N° PLAN : |
|---|---|---|---|---|---|
| 1803 | PC | 31/07/2023 | | E | PC6-4 |

ARCHITECTE :

A26 GL

A26 GL
165 bis, RUE DE VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80

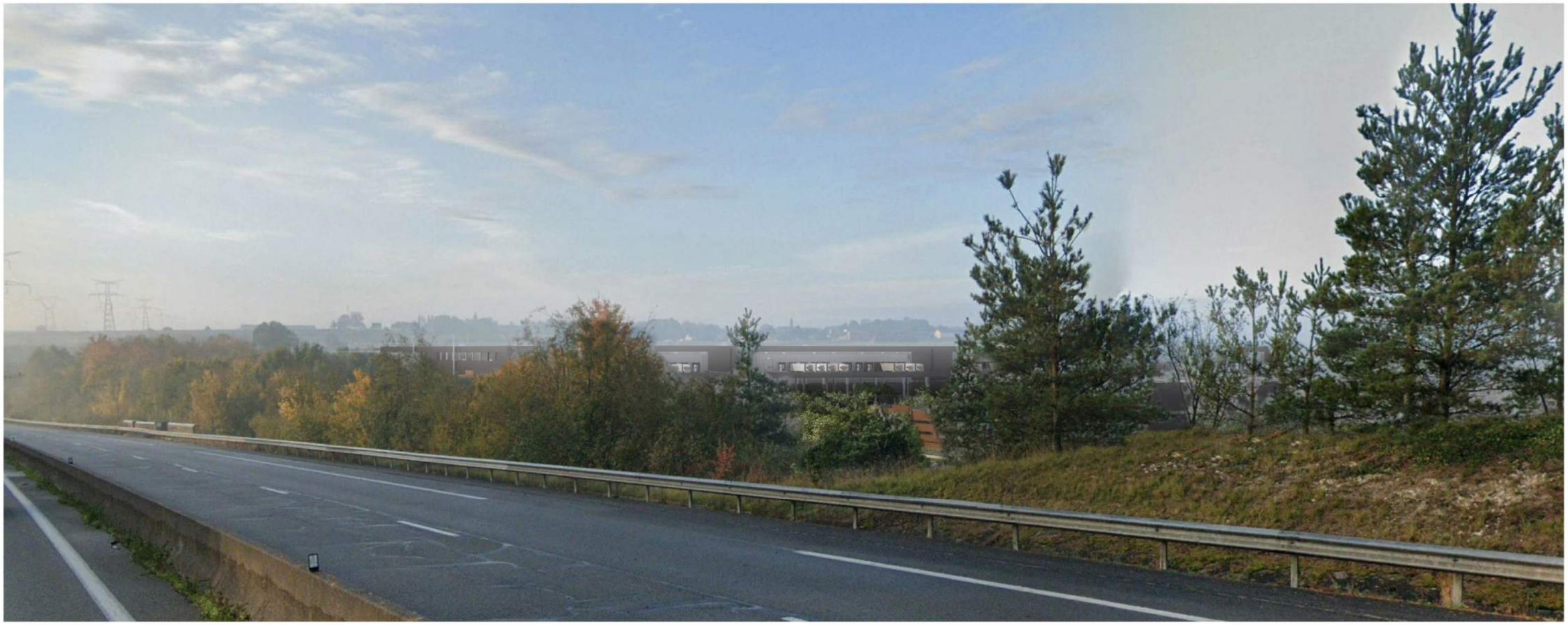

CONCEPTEUR-CONSTRUCTEUR :

AXESS GRANDS PROJETS

# LE BOSQUEL A16

## PC6-05 VUE DEPUIS L'AUTOROUTE A16 EN DIRECTION DE PARIS

| N° AFFAIRE : | PHASE : | DATE : | ECHELLE : | INDICE : | N° PLAN : |
|---|---|---|---|---|---|
| 1803 | PC | 31/07/2023 | | E | PC6-5 |

ARCHITECTE :

A26 GL

A26 GL
165 bis, RUE DE VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80

CONCEPTEUR-CONSTRUCTEUR :

AXESS GRANDS PROJETS

# LE BOSQUEL A16

## PC6-06 VUE DE L'AUTOROUTE EN DIRECTION D'AMIENS

| N° AFFAIRE : | PHASE : | DATE : | ECHELLE : | INDICE : | N° PLAN : |
|---|---|---|---|---|---|
| 1803 | PC | 31/07/2023 | | E | PC6-6 |

ARCHITECTE :

A26 GL

A26 GL
165 bis, RUE DE VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80

CONCEPTEUR-CONSTRUCTEUR :

AXESS GRANDS PROJETS

# LE BOSQUEL A16

## PC6-07 VUE DEPUIS L'ESPLANADE DU CHATEAU D'ESSERTEAUX

| N° AFFAIRE : | PHASE : | DATE : | ECHELLE : | INDICE : | N° PLAN : |
|---|---|---|---|---|---|
| 1803 | PC | 31/07/2023 | | E | PC6-7 |

ARCHITECTE :

A26 GL

A26 GL
165 bis, RUE DE VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80